
**VILLE DE
PROVINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. BENECH, conseiller municipal, par Mme PRADOUX Mme OCANA, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. DELVAUX

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	29.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.12.2024	

---oooOooo---

N° 2024.90

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- Il est rappelé que ce rapport permet à l'assemblée délibérante :
 - de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
 - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- Considérant le document ci- annexé,

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- ⇒ De prendre acte du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, après avoir entendu l'exposé du Maire est en avoir débattu.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 19.12.24 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 20.12.24




Olivier LAVENKA

Accusé de réception en préfecture
0774217703792-20241218-DEL-2024-90-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception en préfecture : 20/12/2024

Annexe à la délibération n° 2024-90

CT du 18.12.2024



LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025





SOMMAIRE

Vers le budget 2025, la Situation de la Collectivité	3 à 4
Programmation des investissements	
✓ La Sécurité	5
✓ La Cadre de vie	6 à 7
✓ Le Patrimoine Monumental	8
✓ Les Sports	9 à 11
✓ Le Culture et le Patrimoine	12 à 13
✓ L'Enfance et la jeunesse	13 à 14
Situation et orientations budgétaires de la Collectivité	
o Les principaux repères	15 à 16
o Les recettes de fonctionnement	17
✓ Fiscalité	17
✓ Concours de l'Etat	17 à 18
✓ Autres recettes	18
o Les dépenses de fonctionnement	19
✓ Hors frais de personnel	20
✓ Les dépenses de personnel	21
o La section d'investissement et la dette	
✓ La situation globale	22
✓ La Dette	23 à 26
Le budget annexe de l'assainissement	27 à 28
Lexique en annexe	29
Annexes du personnel	30 à 35

La loi « NOTRe » du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

L'article L.5217-10-4 du CGCT encadre les modalités de présentation des orientations budgétaires, tout en renvoyant aux dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT.

La présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu à débat doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du Budget.

Ce rapport s'effectue sur la base des orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et des ressources humaines.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Dispositions légales

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.
L'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Vers le budget 2025

✓ La Situation de la Collectivité

Le ROB proposé a été élaboré dans un temps de grande incertitude économique, budgétaire et politique.

Pour autant, l'investissement au service des Provinois reste la priorité des stratégies mises en place et proposées dans ce ROB.

Notre stratégie réaffirmée est de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des taux de fiscalité. C'est la condition d'un maintien du niveau d'investissement dont notre commune a besoin, tout en maîtrisant la dette.

Pour ce faire, toutes les demandes de travaux font l'objet de recherches actives de financements avec un verdissement attendu auprès de l'Etat, du Département et de la Région, afin de limiter le recours à l'emprunt.

Les bases sur lesquelles nous avons bâti ce rapport d'orientation budgétaire sont les suivantes :

- ✓ Une stabilité des taux d'imposition (TF 41,73 % / TFNB 48,80 %, THRS 16.90%)
- ✓ Un résultat de clôture 2024 estimé à ce jour à 5.4 M€
Pour mémoire, résultat 2024 : 5.6 M€
- ✓ Les tarifs municipaux seront actualisés à 3% ou avec une révision dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité
- ✓ Un niveau d'investissement soutenu
- ✓ Un stock de dette maintenu.

Programmation des investissements

Malgré un contexte compliqué, la commune conduira en 2025 un programme d'investissements important.

En effet, **8 172 296 €** seront investis, dont **4 193 497 €** restant à la charge de la commune après déduction prudente des subventions.

Modulation des conditions d'attribution du FCTVA

Pour 2025, le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est prévu en diminution de 258 millions €. En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à

14,850 % pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025 contre 16,404 % en 2024. De plus, cet article indique l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, l'objectif étant de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local. Cette disposition du PLF ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (dont l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage mais ces dernières restent compensées à un taux de 5,6 % pour les réalisations en 2023 ou 2024 qui donnent lieu à un versement de FCTVA en 2025 ou 2026).

Article 42 >>> C G D R

Nette diminution du fonds vert par rapport à 2024

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de **1** milliard € en 2025.

Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de création du fonds.

Article 62 >>> C G

o La Sécurité

- ✓ **La Police Municipale** : 47 200 €
Financements attendus : 25 133 € par le Département et la Région

La Police Municipale se verra dotée d'un nouveau véhicule et de 2 écrans supplémentaires pour le CSU, Centre de Supervision Urbain.

- ✓ Modernisation des alarmes intrusion et incendie, et mise à jour des plans d'évacuation et d'intervention de l'école maternelle Raymond Louis et l'école des Marais : 25 463 € ; une enveloppe de 15 000 € est également prévue pour le remplacement de poteaux d'incendie
- ✓ **Des extincteurs** continueront d'être installés et renouvelés dans les bâtiments communaux accueillants du public pour 5 000 €.
- ✓ **Mise en conformité électrique** de l'école des Coudoux : 10 800 €

o Le Cadre de vie

- ✓ **La Voirie** : 450 000 € y seront consacrés cette année dont
 - 150 000 € de maîtrise d'œuvre pour la rue Saint Thibault, financée par 40 000 € du CAR
 - 50 000 € pour la création d'un parking (chemin des grattons) devant la déchetterie, co-financé par l'EPMS et le SMETOM
- ✓ **Les Equipements de la Ville**
 - o 400 000 € permettront d'achever le réaménagement de **l'Hôtel de Ville**, et de réaliser la rénovation de la façade, des menuiseries et l'installation d'éclairage à LED par soucis d'économie d'énergie.
Financement par 80% de DSIL sur les façades et l'éclairage.
Reste à charge : 200 000 €



- o 137 000 € pour la **propreté urbaine** et les **espaces verts** : 2 véhicules, 1 petit camion benne, équipement des services de nouveau matériel : tondeuse, débroussailleuse, taille haie, automotrice de désherbage...
- o **L'éclairage public** : 90 000 € pour la poursuite du renouvellement du parc et la mise aux normes des armoires

- 45 225 € seront consacrés à des acquisitions diverses (mobilier urbain, travaux dans les logements, machines et outillages pour le CTM, arbres et arbustes ...)
- Pour le **Centre-Ville**, remplacement de la sonorisation du centre-ville, avec l'installation de 23 hauts parleurs pour 8 940 €
- Pour le **marché couvert**, 6 200 € seront consacrés au remplacement des éclairages avec un passage en LED



- 13 810 € pour le **pôle événementiel** pour accompagner de nombreuses manifestations sur la commune tout au long de l'année

✓ **La Ceinture verte**

- 1 700 000 € seront consacrés à la ceinture verte de Provins et sa voie verte partagée, financés au titre du plan vélo et mobilité actives, fonds verts, du CAR et IDF Nature
Reste à charge : 153 267 €



- 24 000 € d'acquisition de parcelles sises rue du Canal cadastrées section AN 682 et 683. En effet, la Ville souhaite conforter le projet d'aménagement cyclable de type « voie verte » le long de l'aqueduc de la Voulzie des « Eaux de Paris ».

o Le Patrimoine Monumental

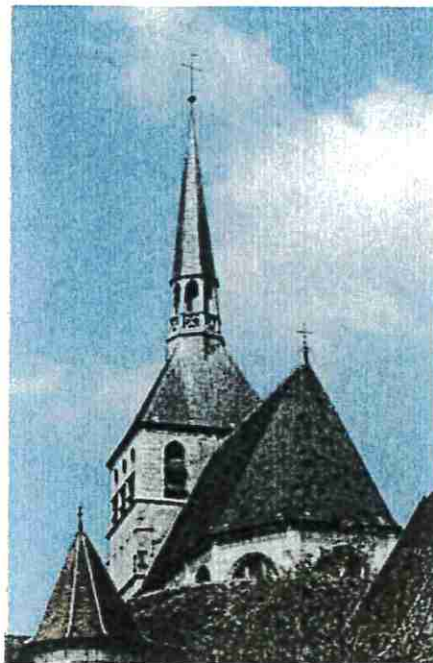
✓ L'église Sainte Croix

La convention Patrimoine cadre, signée le 18 avril 2019, prévoit un programme annuel de travaux jusqu'en 2028.

Pour 2025, 870.500€ seront consacrés à la poursuite de la restauration du bas-côté Nord et Sud et de la nef de l'église Sainte Croix (tranches 2022 et 2023)

Le financement par tranche est de 400 000 € de la DRAC, 150 000 € de la Région et 200 000 € du Département.

Reste à charge : 495 500 €



- ✓ 35 500 € pour la 2^{ème} tranche de l'élaboration d'un **plan de gestion Patrimonial** de « Provins ville de foires médiévales » en qualité de commune inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en tant qu'unique témoin historique d'une cité marchande.

Financement par 50% de la DRAC

Reste à charge : 19 575 €

o Les Sports

Pour mémoire, Provins compte :

- 53 associations sportives, dont 6 scolaires
- 39 sont subventionnées pour 99 000 €, dont 6 scolaires

Les équipements sportifs sont assidument fréquentés par 3 lycées, 4 collèges et 6 écoles élémentaires.



- ✓ 2 650 000 € pour la construction **des tennis couverts**
Financements à hauteur de 1 031 940 € par le Département, la Région, DETR et la FFT.
Reste à charge : 1 618 060 €



✓ 34 300 € d'équipements

Main courante du basket 3*3 et terrain de pétanque, abris de touche du terrain de rugby, but de basket mural, traceur de lignes, une balayeuse ...



✓ La maison Sport Santé

MAISON SPORT SANTÉ - LOCALISATION



La Maison Sport-Santé (MSS) permettra, sur critères, d'être pris en charge et accompagnés par des professionnels de la santé et du sport, afin de suivre un programme personnalisé susceptible de s'inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable.

La MSS a en effet pour objet premier de proposer une offre d'activité physique adaptée de proximité par la mise en réseau d'acteurs pluridisciplinaires.

Elles participent activement à la mobilisation et coordination des acteurs locaux tels que les associations sportives, les professionnels de santé, du social et du sport.

L'un des objectifs est d'organiser le parcours du patient/usager en impliquant éducateurs sportifs et médecins traitants.

L'ouverture de l'école Multisports Municipale est prévue en septembre 2025.



o La Culture et le Patrimoine

✓ La médiathèque Alain Peyrefitte

500 000 € seront consacrés aux travaux de démolition, dépollution, et frais de maîtrise d'œuvre ainsi que la mise en place de bâtiments modulaires pour la future construction de la section jeunesse.

Cette opération sera financée par 250 000 € du FAC (CD 77)

Reste à charge 250 000 €



✓ Le centre Culturel et Sportif Saint Ayoul

Comme tous les ans, du matériel et des équipements sont renouvelés afin d'assurer la même qualité de programmation et répondre à l'évolution des fiches techniques des spectacles accueillis au cours de la saison culturelle.

Le Grand théâtre de 530 places et le petit théâtre de 120 places permettent la présentation de 25 à 30 spectacles par an.

9 000 à 10 000 spectateurs sont accueillis tous les ans, ainsi que 5 000 scolaires. Le nombre d'abonnés est d'environ 500.

45 000 € pour la rénovation du système de régulation de la chaufferie, conformément aux dispositions réglementaires du décret BACS pour les chaufferies d'une puissance supérieure à 290 KW à compter du 1^{er} janvier 2025.

216 846 € pour du matériel de diffusion et de retours du son.

Financement par 40% de la Région.

Reste à charge : 144 564 €



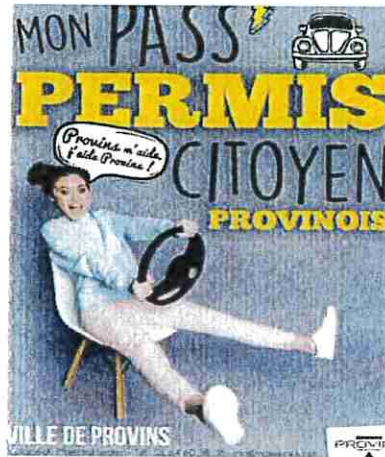
✓ **Le service du Patrimoine**

- 7 775 € pour la poursuite de la restauration et la numérisation d'affiches.
Financement par 80 % DRAC, soit un reste à charge de 2 592 €
- 1 560 € pour la restauration céramique Renaissance C2RMF/Louvre. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une publication en partenariat avec le musée du Louvre.
Financement par 50 % par mécénat, soit un reste à charge de 910 €

○ **L'Enfance et la jeunesse**

- ✓ 625 281 € de travaux dans les **écoles** dont
 - 155 000 € pour la réfection de la couverture des écoles maternelles et élémentaires Terrier Rouge
Financement 80% DETR
Reste à charge : 51 667 €
 - 380 000 € pour le remplacement des menuiseries de l'école maternelle Coudoux
Financement 80% DETR
Reste à charge : 126 667 €
 - 50 000 € pour l'aménagement d'un square et aire de jeux aux abords de l'école des Coudoux
 - 22 400 € pour le remplacement des sanitaires dans les écoles Désiré Laurent et élémentaire Voulzie
 - 16 200 € pour la réfection des aires de jeux de l'école de la Ville Haute
 - 1 681 € pour des équipements pour les enfants dans les écoles
- ✓ 27 716 € de mobilier, matériel et travaux dans **les crèches et la Maison des quartiers**, dont :
 - 10 000 € pour le remplacement de la climatisation dans la salle des moyens de la crèche d'Emilie
 - 1 156 € pour l'installation d'un kit de détresse pour l'accueil du CCAS, financé par une subvention de 40% du Département
Reste à charge : 770 €

✓ Le permis citoyen Provinois

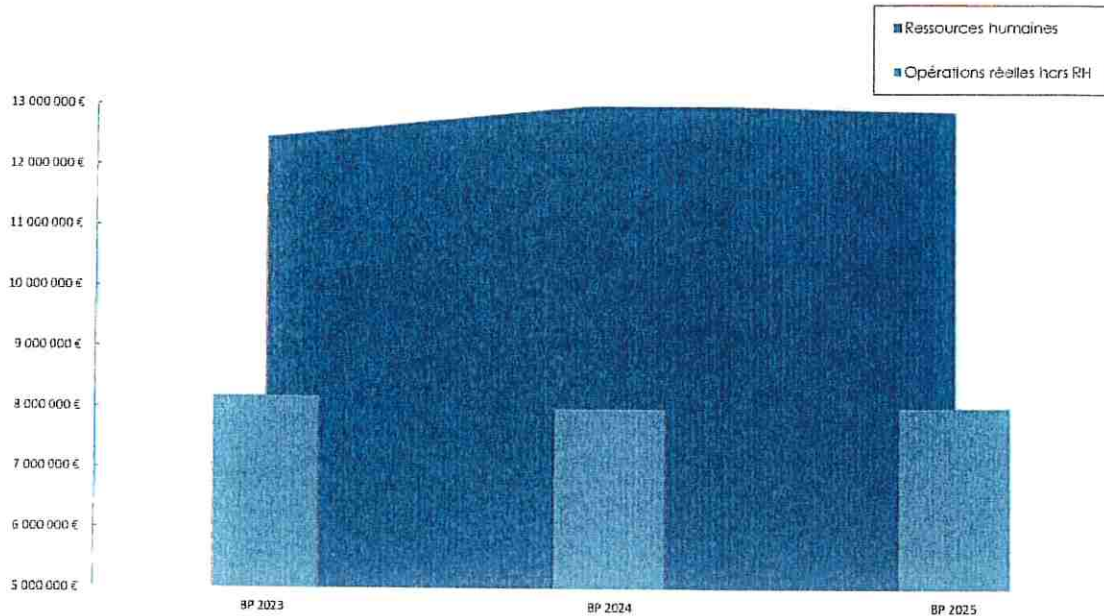


24 000 € sont budgétés pour le financement de 30 « Permis citoyen Provinois » proposé aux jeunes Provinois depuis le 1^{er} janvier 2021 en participant à hauteur de 800 € par permis en échange de 70 heures d'engagement citoyen dans un service de la Ville ou une association provinoise.

Situation et orientations budgétaires de la Collectivité

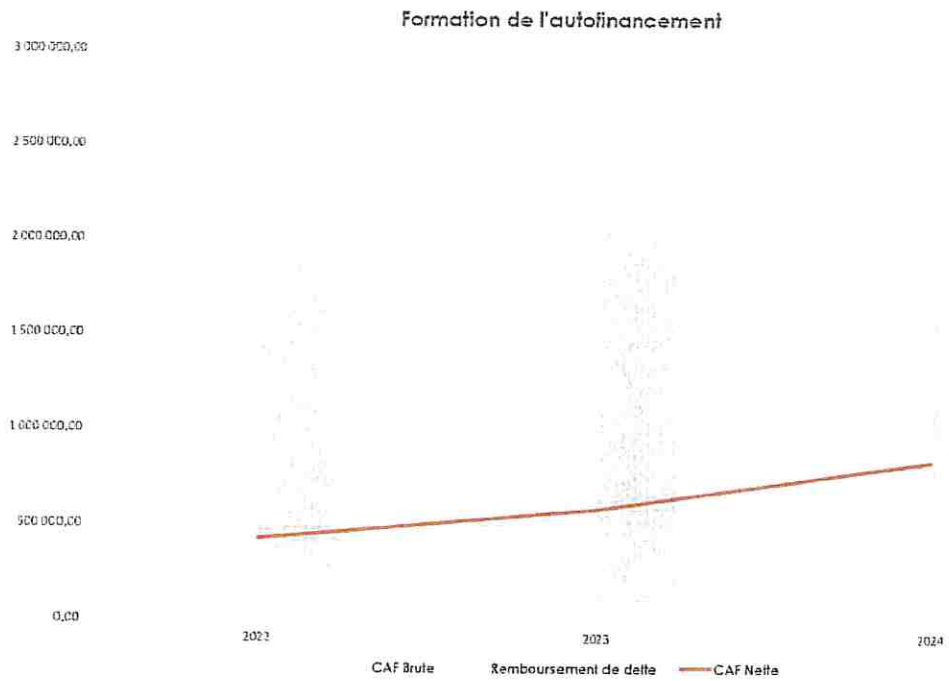
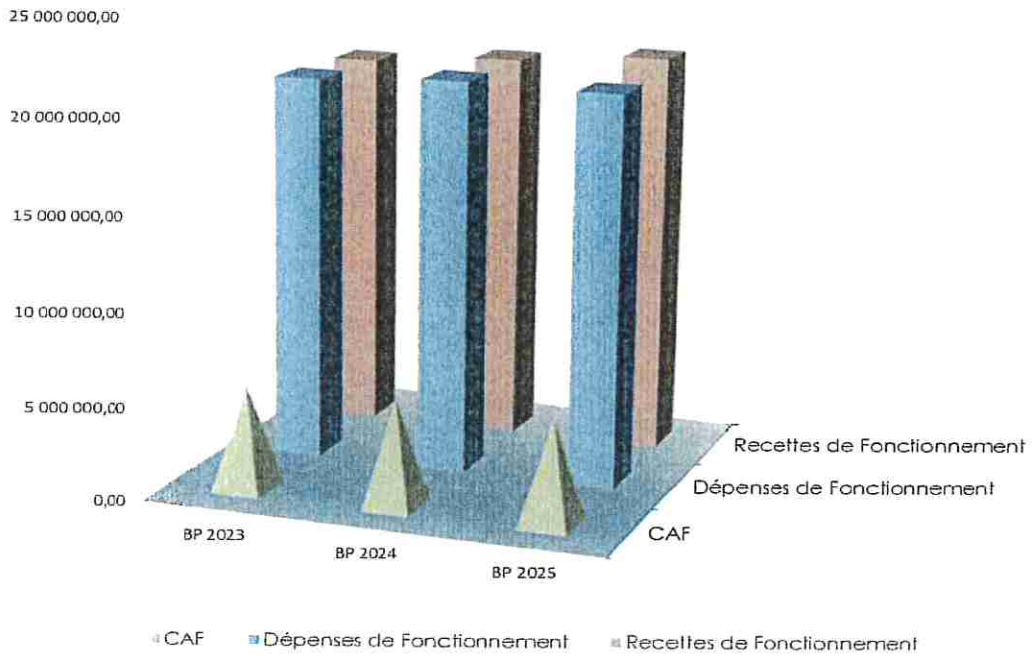
○ Les principaux repères

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Formation de l'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. **La CAF nette est régulière et positive.**



o Les recettes de fonctionnement

- ✓ **La fiscalité**
 - **La fiscalité directe locale**

La commune n'augmentera pas ses **taux de fiscalité** pour un produit prévisionnel de 7 738 353 €.

Les taux, pour mémoire :

41.73 %	Taxe Foncière sur le Bâti
48.80 %	Taxe Foncière sur le Non Bâti
16.90%	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Les ajustements seront constatés après notification effective par les services de l'Etat en cours d'année.

La taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure, et taxes additionnelles aux droits de mutation sont prévus prudemment, pour un total de 606 000 €.

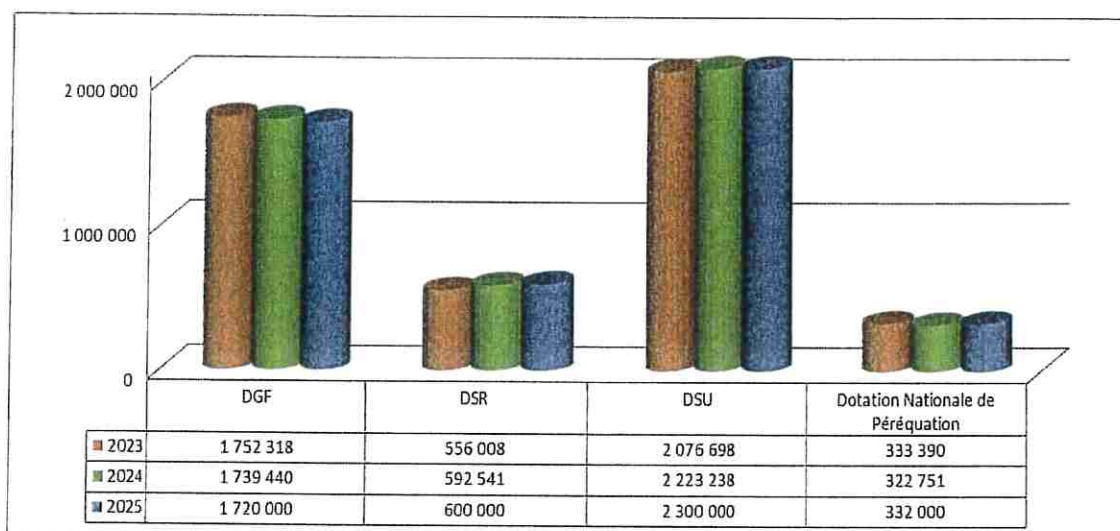
- **La fiscalité indirecte**

L'AC (Attribution de Compensation) de la CCDP est de 2 658 310.75 €.
Le FSRIF (Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France) est prévu prudemment pour 1 M €.
De même pour le FNPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales) : 150 000 € et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : 102 944 €

- ✓ **Les concours de l'Etat**

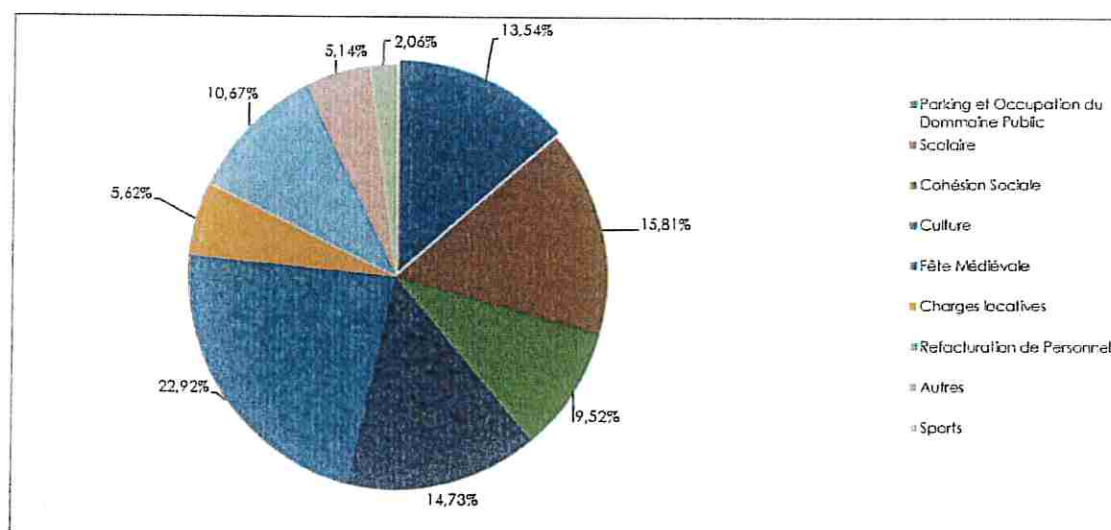
La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) restera figée : 1 720 000 €
Les autres dotations ont été reconduites à l'identique.

Le produit de ces participations de l'Etat est donc prévu pour 5 M€, en attendant les notifications, en application de la loi de finances.



✓ Les autres recettes

Les **tarifs municipaux** seront actualisés à **3 %** ou avec un montant en rapport avec la nature de l'activité, pour environ 2.130 M€

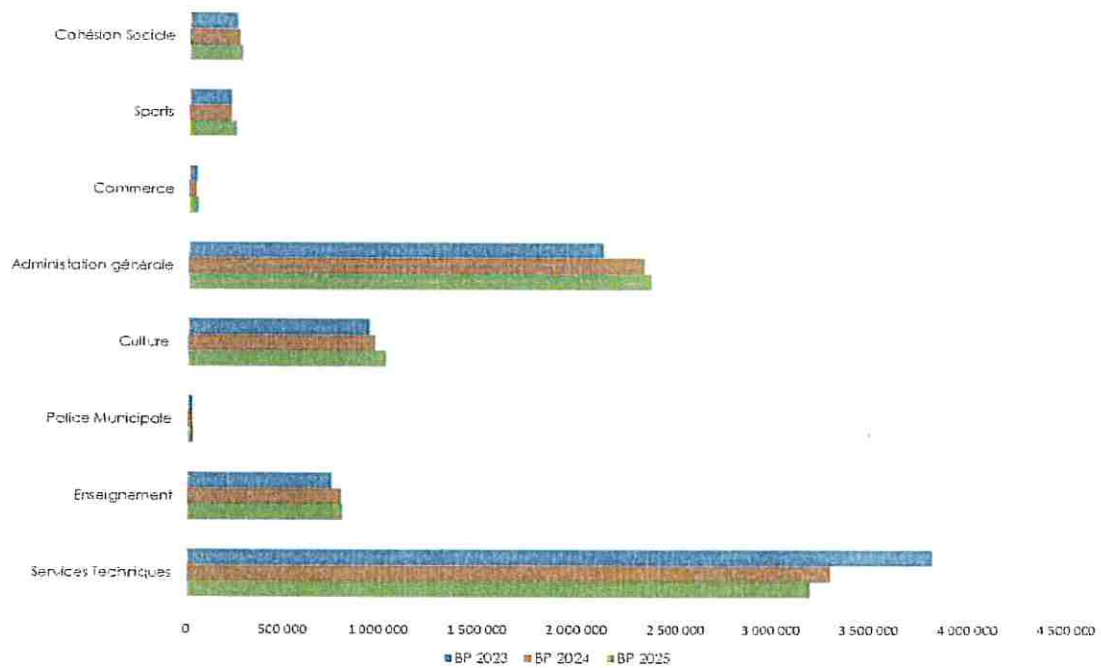
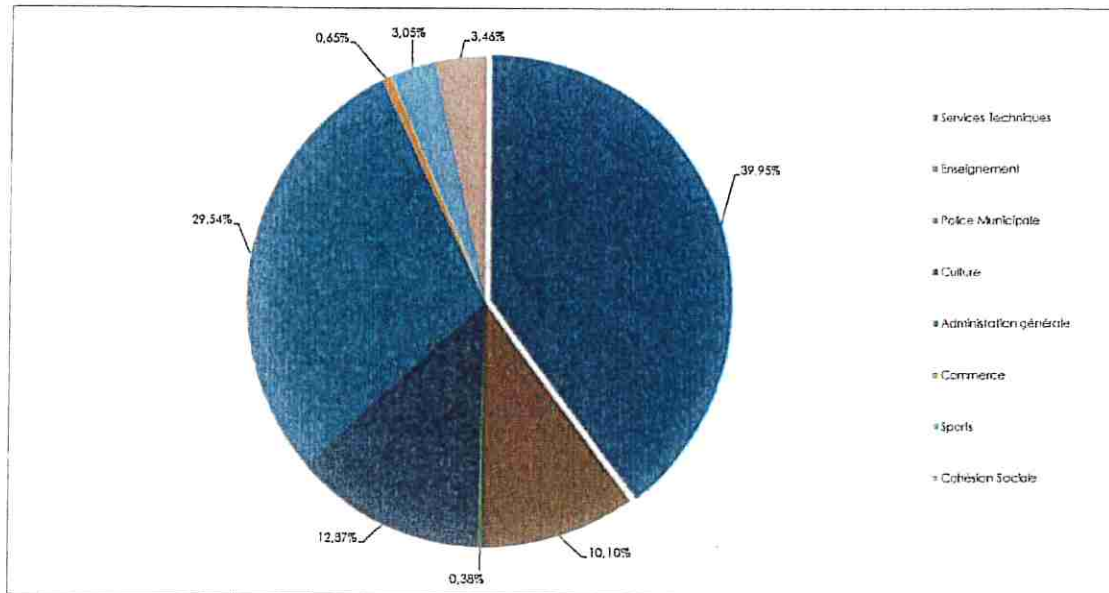


Les loyers des bâtiments communaux, salles et infrastructures mis en location : 697 000 € et 119 700 € de refacturation de charges.

Rue du Colonel Beltrame, anciens logements de fonction dans les écoles (rue des Marais, rue Pierre Ypres, Avenue de la Voulzie), Cour des Bénédictins, 21 rue du Palais, Pôle emploi...

o Les Dépenses de fonctionnement

✓ Hors frais de personnel



Les dépenses sont maîtrisées.

Concernant les fluides,

- 600 000 € d'électricité sont prévus en 2025 dans le cadre de notre marché subséquent qui nous permet d'effectuer une mise en concurrence annuelle,
- 190 000 € d'eau potable,
- 436 000 € de gaz avec un maintien des efforts menés en thème d'économie d'énergie.

Les dépenses liées à la sécurité (alarmes, contrôles d'électricité et de gaz, télésurveillance, extincteurs ...) ont été prévues au regard des contrats en cours et de la périodicité des contrôles.

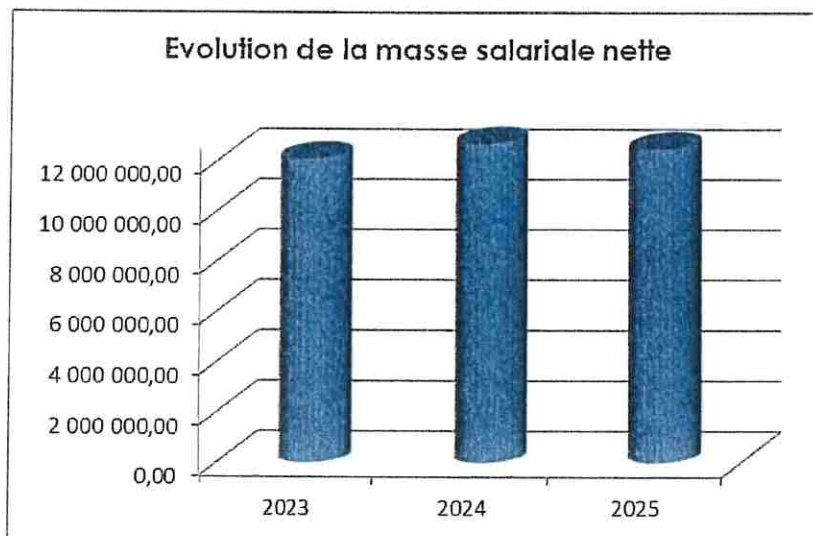
Les marchés (nettoyage, balayage de voirie, entretien des ascenseurs, produits d'entretien) ont été reconduits en prenant en compte les révisions contractuelles.

Ont également augmentés :

- Les transports scolaires (+1.13%),
- Le prix des repas des enfants (+11.1% pour les maternelles et + 9.8% pour les élémentaires),
- Les prestations de sonorisation et de gardiennage
- Les assurances s'orientent vers une augmentation de 5%
- Le prix du papier mais des économies sont anticipées grâce à la dématérialisation des documents de Conseil

L'enveloppe des subventions à destination des associations est prévue à hauteur de 284 260 €

✓ **Les dépenses de personnel**



La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux.

La masse salariale 2025 estimée à 13 millions, prend en compte :

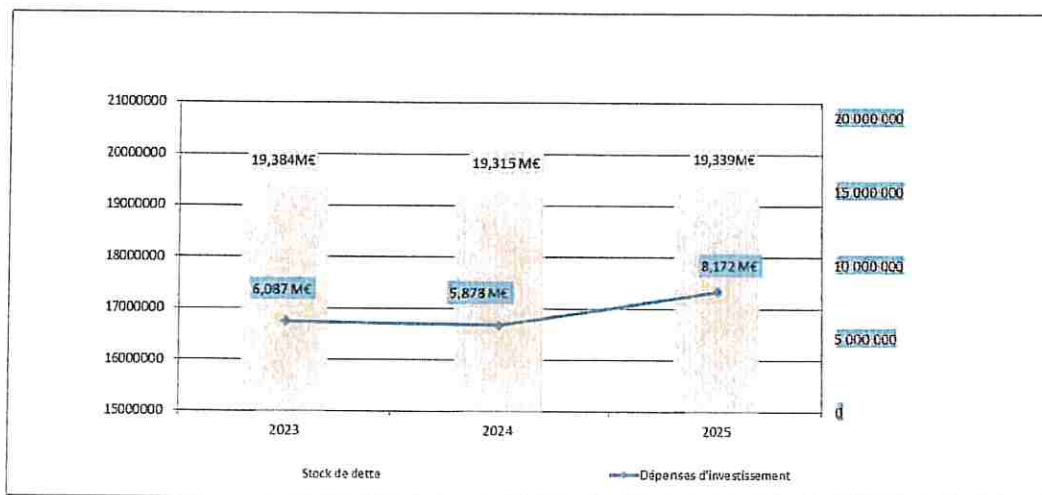
- Les revalorisations du SMIC
- la revalorisation des échelles indiciaires (catégories A, B et C)
- la consolidation des promotions internes, avancements de grades et échelons 2024
- les avancements d'échelons 2025
- la prévision des avancements de grades 2025
- une organisation des services conciliant recrutements complémentaires si cela est nécessaire et maîtrise de la masse salariale.

Annexes en fin de documents (page 32 à 38)

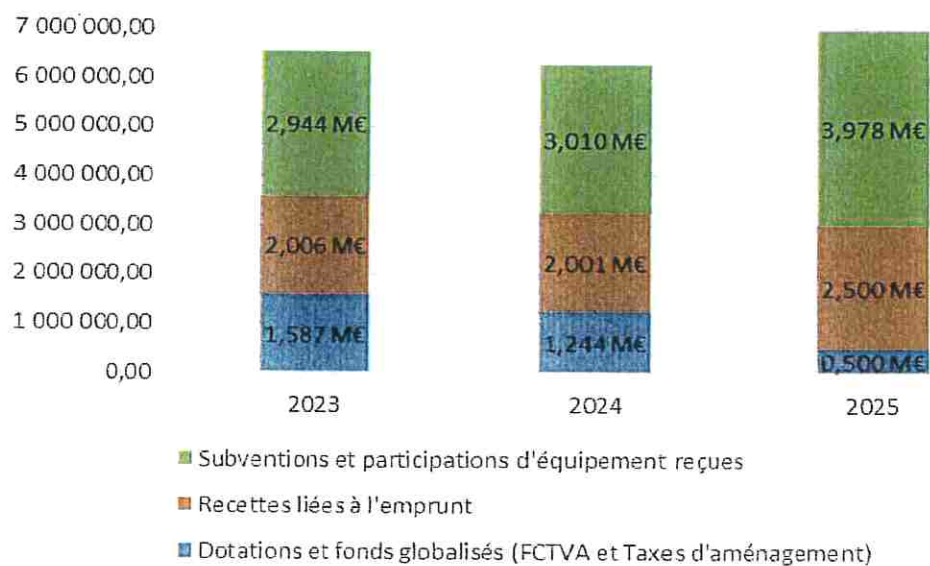
LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET LA DETTE

o La Situation globale

Des dépenses d'investissement soutenues et conciliées avec un stock de dette maîtrisé



Evolution des principales recettes d'investissement



o La Dette

700 000 € de frais financiers correspondant au remboursement des intérêts.

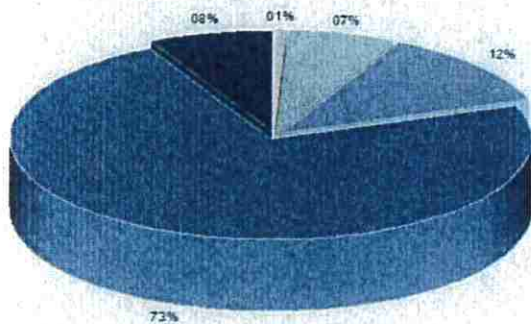
Pour 2025, notre encours de dette sera de 19.339 M€, pour un remboursement du capital de 2 300 000 €.

Un emprunt de 2.5 M€ sera mis en place pour financer les investissements de 2025.

L'ETAT DE LA DETTE AU 1^{er} JANVIER

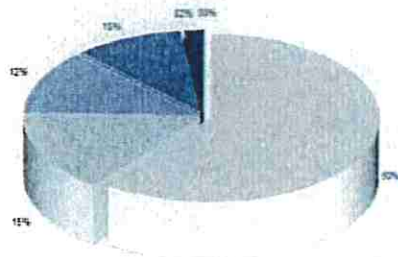
ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	ENCOURS AU 01/01/2025	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2008	REFINANCEMENT EN TAUX FIXE FIXE	CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	19	F	123 570,24	5 800,76	60 278,19	66 078,95
2010	micro creche	CAF	15	F	1 766,62	0,00	1 766,62	1 766,62
2012	INVESTISSEMENTS 2011	C.D.C.	15	F	371 336,65	16 747,28	118 360,58	135 107,86
2013	INVESTISSEMENTS 2012	CAISSE D'EPARGNE	30	F	1 467 719,04	96 061,36	56 914,64	152 976,00
2013	INVESTISSEMENTS 2013	STE.GENERALE MELUN	15	F	433 333,32	19 974,61	133 333,36	153 307,97
2015	INVTIS 2014 ET REFINANCEMENTS 14	CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	15	F	1 394 189,66	47 200,29	371 396,55	418 596,84
2015	Refinancement de la fiche 172	CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	12	F	467 077,58	6 363,15	155 692,53	162 055,68
2016	Investissements 2015	STE.GENERALE MELUN	20	F	900 000,00	17 552,91	80 000,00	97 552,91
2016	Investissements 2016	STE.GENERALE MELUN	20	F	1 068 750,00	20 844,08	95 000,00	115 844,08
2016	REFINANCEMENTS 2016	CAISSE D'EPARGNE	20	F	2 361 980,10	77 083,22	196 831,67	273 914,89
2017	INVESTISSEMENTS 2017	CAISSE D'EPARGNE	20	F	975 000,00	31 732,19	75 000,00	106 732,19
2018	INVESTISSEMENTS 2018	CAISSE D'EPARGNE	20	F	1 050 000,00	34 173,13	75 000,00	109 173,13
2019	INVESTISSEMENTS 2019	La Banque Postale	15	F	975 000,00	6 468,76	100 000,00	106 468,76
2020	INVESTISSEMENTS 2020	CAISSE D'EPARGNE	15	F	1 050 000,00	13 972,50	100 000,00	113 972,50
2021	INVESTISSEMENTS 2021	CAISSE D'EPARGNE	15	F	1 200 000,00	6 161,26	100 000,00	106 161,26
2022	INVESTISSEMENTS 2022	CAISSE D'EPARGNE	15	F	1 700 000,03	36 960,00	133 333,32	170 293,32
2023	INVESTISSEMENTS 2023	C.F.F.	15	F	1 800 000,02	66 325,00	133 333,32	199 658,32
2024	INVESTISSEMENTS 2024	La Banque Postale	15	F	2 000 000,00	73 405,55	133 333,32	206 738,87
					19 339 723,26	576 826,05	2 119 574,10	2 696 400,15

SYNTHÈSE DE LA DETTE
Encours - Maturité de la dette



■ inférieure à 2 ans ■ de 2 à 5 ans ■ de 5 à 10 ans ■ de 10 à 15 ans ■ au-delà de 15 ans

SYNTHÈSE DE LA DETTE
Encours - Prêteur



■ Groupe Caisse d'Épargne ■ La Banque Postale ■ Socété Générale ■ Cassa Crédit Local ■ Caisse des Dépôts et Consignations ■ Organismes adossés ■ Autres prêteurs

SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2025

Encours	19 340
Nombre d'emprunts	19
Taux actuariel	3,16 %
Taux actuariel résiduel	3,07 %
Durée résiduelle	11 ans 05 mois
Duration résiduelle	05 ans 05 mois

	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
--	---------	---	------------------

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
-----------------	---------	---	------------------

Classiques	19 216 153,02	99,36	18
Produits structurés	123 570,24	0,64	1

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
-------------	---------	---	------------------

Trimestrielle	12 594 802,41	65,12	11
Annuelle	6 744 920,85	34,88	8

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
--------------	---------	---	------------------

TAUX FIXE	19 339 723,26	100,00	19
-----------	---------------	--------	----

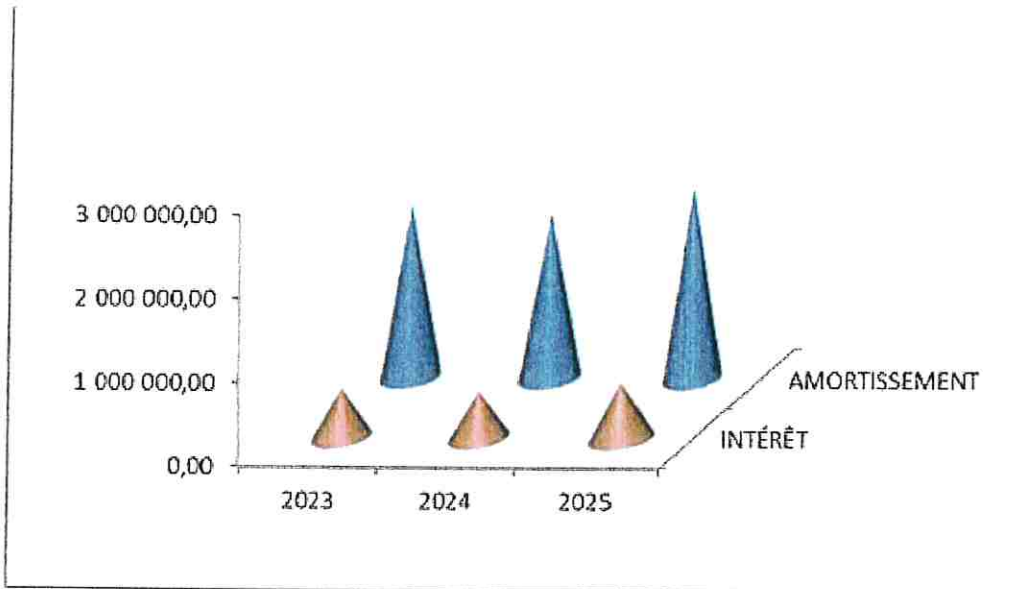
PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
---------	---------	---	------------------

Groupe Caisse d'Epargne	11 604 699,19	60,00	8
La Banque Postale	2 975 000,00	15,38	2
Société Générale	2 402 083,32	12,42	3
Dexia Crédit Local	1 984 837,48	10,26	3
Caisse des Dépôts et Consignations	371 336,65	1,92	1
Organismes sociaux	1 766,62	0,01	1
Autres prêteurs	0,00	0,00	1

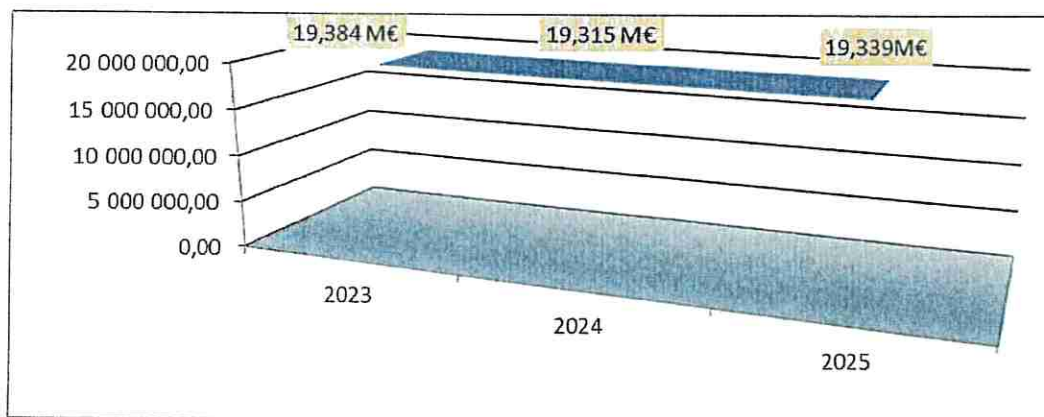
MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
----------------------	---------	---	------------------

inférieure à 2 ans	125 336,86	0,65	2
de 2 à 5 ans	1 271 747,55	6,58	3
de 5 à 10 ans	2 369 189,66	12,25	2
de 10 à 15 ans	14 105 730,15	72,94	11
au-delà de 15 ans	1 467 719,04	7,59	1

Evolution de la dette :



Evolution du stock de dette



Le Budget Annexe de l'Assainissement

En Fonctionnement

Sont prévues les dépenses courantes d'entretien et de contrôle pour 71 540 €.

Les recettes annuelles prévues :

- 132 000 € de surtaxe,
- 33 000 € de prime d'épuration reversée par l'agence de l'eau pour la performance du réseau d'assainissement,
- 27 000 € de redevance sur matières de vidange et curage : reversement par le délégataire de 30% d'un montant par m3 de matière de vidange collectée auprès d'entreprises

En Investissement

350 000 € de travaux sur le réseau d'assainissement sont prévus pour des travaux de rénovation de réseau, dont la mise en place d'équipement pour améliorer de dispositif d'autosurveillance sur les déversoirs d'orage, Victor Garnier et Tribunal.

10 000 € de diagnostics permanents pour mise à jour de la boucle de rétroaction.

L'ETAT DE LA DETTE AU 1er JANVIER

ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	ENCOURS AU 01/01/2025	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2012	EXTENSION DE RESEAU	AGENCE BASSIN SEINE NORMANDIE	15	F	2 637,76	0,00	879,27	879,27
2012	MISE EN CONFORMITE DU SECTEUR	AGENCE BASSIN SEINE NORMANDIE	0	F	66,00	0,00	22,00	22,00
2023	INVESTISSEMENTS 2023	C.F.F.	25	F	384 000,00	14 976,00	16 000,00	30 976,00
					386 703,76	14 976,00	16 901,27	31 877,27

SYNTHÈSE DE LA DETTE

31/12/2015

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	387
Nombre d'emprunts	3
Taux actuariel	3,88 %
Taux actuariel résiduel	3,87 %
Durée résiduelle	23 ans 03 mois
Duration résiduelle	09 ans 06 mois

	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
--	---------	---	------------------

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
-----------------	---------	---	------------------

Classiques	386 703,76	100,00	3
------------	------------	--------	---

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
-------------	---------	---	------------------

Annuelle	386 703,76	100,00	3
----------	------------	--------	---

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
--------------	---------	---	------------------

TAUX FIXE	386 703,76	100,00	3
-----------	------------	--------	---

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
---------	---------	---	------------------

groupe Caisse d'Épargne	384 000,00	99,30	1
Agences de l'Eau	2 703,76	0,70	2

GARANT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
--------	---------	---	------------------

Aucun garant	386 703,76	100,00	3
--------------	------------	--------	---

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
----------------------	---------	---	------------------

de 2 à 5 ans	2 703,76	0,70	2
au-delà de 15 ans	384 000,00	99,30	1

*Annexe

LEXIQUE

AC	Attribution de compensation de la CCDP
CET	Compte Epargne Temps
CCDP	Communauté e Communes du Provinois
DCRTP	Dotaton de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DETR	Dotaton d'Equipement des Territoires Ruraux
DGF	Dotaton Globale de Fonctionnement
DNP	Dotaton Nationale de Péréquation
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DSIL	Dotaton de Soutien à l'Investissement Local
DSR	Dotaton de Solidarité Rurale
DSU	Dotaton de Solidarité Urbaine
FAC	Fonds d'Aménagement Communal
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FNPIC	Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales
FSRIF	Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
ICNE	Intérêts Courus Non Echus
MSS	Maison Sport-Santé
ORT	Opération de Revitalisation de Territoire
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
RSDE	Recherche et Réduction des rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau
SIVOS	Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours

Les charges de personnel (chapitre 012)

La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux.

La masse salariale 2025 estimée à 13 millions, prend en compte :

- Les revalorisations du SMIC
- la revalorisation des échelles indiciaires (catégories A, B et C)
- la consolidation des promotions internes, avancements de grades et échelons 2024
- les avancements d'échelons 2025
- la prévision des avancements de grades 2025
- une organisation des services conciliant recrutements complémentaires si cela est nécessaire et maîtrise de la masse salariale.

- La répartition des dépenses de personnel de la Ville de Provins 2023 / 2024

	2023	2024
Traitement indiciaire	5 789 171,73	6 058 382,63
Bonification indiciaire	48 288,63	55 464,26
Supplément familial	55 666,85	64 900,78
Régime indemnitaire	1.714.754,02	2 076 079,98
dont heures supplémentaires	437 828,57	483 598,24
Avantage en nature véhicule	-	-
Avantage en nature logement	8 276,00	9 270,80
Chèques déjeuners - part salariale	121 425,00	122 577,00
Charges patronales	3 220 118,19	3 303 551,27
TOTAL	10 957 700,42	11 690 226,72

- Durée effective de travail de la Ville de Provins au 1er janvier 2025

1607 heures annuelles pour un agent à temps complet.

ANNÉE 2024

Temps complet : **TOTAL : 227 agents**

120 hommes (52,86 %)

107 femmes (47,14 %)

Temps non complet : **TOTAL : 68 agents**

10 hommes (14,71 %)

58 femmes (85,29 %)

ANNÉE 2023 – pour mémoire

Temps complet : **TOTAL : 220 agents**

118 hommes (53,64 %)

102 femmes (46,36 %)

Temps non complet : **TOTAL : 59 agents**

4 hommes (6,78 %)

55 femmes (93,22 %)

• L'état du Personnel au 31 décembre 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
emploi fonctionnel				
- directeur général des services		1	1	
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)				
- directeur	A	1	0	
- attaché hors classe	A	1	0	
- attaché principal	A	2	1	
- attaché	A	6	5	
- rédacteur principal de 1ère classe	B	8	3	
- rédacteur principal de 2ème classe	B	4	2	
- rédacteur	B	6	2	
- rédacteur / conseiller numérique	B	1	1	
- adjoint administratif ppal de 1ère classe	C	10	7	
- adjoint administratif ppal de 2ème classe	C	29	5	
- adjoint administratif	C	35	16	1
SECTEUR TECHNIQUE (2)				
- Ingénieur principal	A	2	0	
- Ingénieur	A	3	1	
- Technicien principal de 1è classe	B	5	1	
- Technicien principal de 2è classe	B	4	0	
- Technicien	B	8	4	
- Agent de maîtrise principal	C	11	9	
- Agent de maîtrise	C	15	5	
- Adjoint technique ppal 1ère classe	C	19	16	1
- Adjoint technique ppal 2ème classe	C	51	16	
- Adjoint technique	C	119	111	28
SECTEUR SOCIAL (3)				
- Assistant socio-éducatif	B	1	1	
- Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	B	1	1	
- Educateur de jeunes enfants de classe normale	B	8	6	1
- Agent spéc. Ppal 1 ^{ère} classe écoles mat.	C	2	2	
- Agent spéc. Ppal 2 ^{ème} classe écoles mat.	C	26	2	
SECTEUR MEDICO-SOCIAL (4)				
- Médecin de 1 ^{ère} classe	A	1	0	
- Psychologue	A	1	0	
- Puéricultrice hors classe	A	1	1	
- Puéricultrice	A	1	0	
- Auxiliaire puériculture classe supérieure	B	4	4	
- Auxiliaire de puériculture classe normale	B	18	10	1
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE (5)				
néant				
SECTEUR SPORTIF (6)				
- Conseiller des activités phys.et sport.	A	1	1	
- Educateur des activités phys.et sport.ppal 1è cl.	B	2	0	
- Educateur des activités phys.et sport.ppal 2è cl.	B	2	0	
- Educateur des activités phys.et sport	B	4	0	

SECTEUR CULTUREL (7)				
- Conservateur en chef du patrimoine	A	2	1	
- Conservateur du patrimoine	A	1	0	
- Conservateur des bibliothèques	A	1	0	
- Bibliothécaire	A	1	0	
- Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	
- Assistant de conservation ppal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
- Assistant de conservation	B	3	0	
- Adjoint patrimoine ppal 1 ^{ère} classe	C	5	3	
- Adjoint patrimoine ppal 2 ^{ème} classe	C	7	0	
- Adjoint patrimoine	C	15	6	1
SECTEUR ANIMATION (8)				
- animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	
- animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	0	
- animateur	B	5	1	
- Adjoint anim. Ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
- Adjoint anim. Ppal 2 ^{ème} classe	C	13	10	7
- Adjoint animation	C	12	3	1
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (9)				
Néant				
POLICE MUNICIPALE (10)				
- Chef de service de police municipale ppal 1 ^{er} cl	B	1	0	
- Chef de service de police municipale ppal 2 ^e cl	B	1	0	
- Chef de service de police municipale	B	1	0	
- Chef de police municipale	C	1	0	
- Brigadier-chef principal	C	4	2	
- Gardien-Brigadier	C	8	4	
HORS FILIERES (11)				
Adulte relais	EI	6	2	
Contrat aidé CUI, PEC	HE	5	0	
Vacataires	VA	50	27	27
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)		562.00	295.00	68.00

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ÉTAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2023				
AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATÉGORIES (1)	SECTEUR (2)	RÉMUNÉRATION (3)	CONTRAT (4)
- CUI - PEC (0)	Droit privé	ADM		Droit privé
- CUI - PEC (0)	Droit privé	TECH		Droit privé
- Apprenti (2)	Droit privé	TECH		Droit privé
TOTAL (2)				

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR : ADM

(3) RÉMUNÉRATION :

(4) CONTRAT :

Administratif (dont emplois de l'article L343-1 du CGFP)

référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuel bruts

Motif du contrat (articles L332-8, L332-14 et L332-14 du CGFP)

L332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires

L332-8-2 : pour les besoins du service sans possibilité de recruter un fonctionnaire

L332-13 : remplacement d'agent

L332-14 : vacance temporaire

• La structure des effectifs au 31 décembre 2024

Répartition	titulaires				contractuels				TOTAUX
	Tps Complet		Tps non complet		Tps complet		Tps non complet		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Par catégorie									
emploi fonctionnel	1	0	0	0	0	0	0	0	1
A	2	8	0	0	3	3	0	1	17
B	5	13	0	1	1	10	0	0	30
C	91	58	0	5	15	13	3	31	216
HC	0	0	0	0	3	1	7	20	31
TOTAL Catégorie	99	79	0	6	22	27	10	52	295
Par catégorie et par filière									
Catégorie A									
emploi fonctionnel	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Administrative	0	2	0	0	2	2	0	0	6
Technique	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Sociale	0	5	0	0	0	1	0	1	7
Médico-sociale	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Sportive	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Culturelle	1	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL cat A	3	8	0	0	3	3	0	1	18
Catégorie B									
Administrative	2	4	0	0	0	2	0	0	8
Technique	3	0	0	0	1	1	0	0	5
Animation	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Médico-sociale	0	8	0	1	0	6	0	0	15
Culturelle	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL cat B	5	13	0	1	1	10	0	0	30
Catégorie C									
Administrative	2	19	0	0	1	5	0	1	28
Technique	81	27	0	4	13	6	3	22	155
Sociale	0	4	0	0	0	0	0	0	4
Culturelle	1	5	0	1	0	2	0	0	9
Animation	4	0	0	0	1	0	0	8	13
Police Municipale	3	3	0	0	0	0	0	0	6
TOTAL cat C	91	58	0	5	15	13	3	31	216
Adulte relais / Vacataire	0	0	0	0	3	1	7	20	31
TOTAL HF	0	0	0	0	3	1	7	20	31
TOTAL Catégorie et hors filière	99	79	0	6	22	27	10	52	295

• L'évolution des effectifs

GRADES OU EMPLOIS (1)	EFFECTIFS POURVUS au 31/12/2023	EFFECTIFS POURVUS au 31/12/2024	Explication différence
- directeur général des services	1	1	
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)			
- Attaché Hors classe	0	0	
- Attaché Principal	1	1	
- Attaché	5	5	
- Rédacteur principal 1ère classe	3	3	
- Rédacteur Principal 2ème classe	2	2	
- Rédacteur	4	3	- 1 départ mutation
- Adjoint adm. Principal 1ère classe	6	7	+ 1 avancement grade
- Adjoint adm. Principal 2ème classe	7	5	- 1 avancement grade
- Adjoint administratif	13	16	+ 3 recrutement
SECTEUR TECHNIQUE (2)			
- Ingénieur principal	0	0	
- Ingénieur	0	1	+ nomination concours
- Technicien principal de 1ère classe	4	1	- 1 nommé ingénieur - 2 départs
- Technicien principal de 2ème classe	0	0	
- Technicien	2	4	+ 2 concours ou PI
- Agent de maîtrise principal	7	9	+2 Nomination avancement grade
- Agent de maîtrise	7	5	-2 changement avancement de grade
- Adjoint technique ppal de 1ère cl	14	16	+2 Nomination avancement grade
- Adjoint technique ppal de 2ème cl	16	16	
- Adjoint technique	106	111	-5 changements statut - vacataires
SECTEUR SOCIAL (3)			
- Assistant socio-éducatif	1	1	
- Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1	
- Educateur de jeunes enfants	5	6	-1 départ remplacé
- Agent spéc. Ppal 1ère cl écoles mat.	2	2	
- Agent spéc. Ppal 2ème cl écoles mat.	2	2	
SECT. MEDICO-SOCIAL (4)			
- Médecin	0	0	
- Psychologue	0	0	
- Puéricultrice hors classe	1	1	
- Puéricultrice de classe normale	0	0	
- Auxiliaire de puériculture classe exceptionnelle	4	4	
- Auxiliaire de puériculture classe normale	12	10	-2 départs non remplacés
SECT. MEDICO-TECHNIQUE (5)			
Néant			
SECTEUR SPORTIF (6)			
- Conseiller des APS	1	1	
- Educateur des APS ppal de 1ère cl	0	0	
- Educateur des APS ppal de 2ème cl	0	0	
- Educateur des APS	0	0	
SECTEUR CULTUREL (7)			
- Conservateur en chef du patrimoine	1	1	
- Conservateur du patrimoine	0	0	
- Conservateur des bibliothèques	0	0	
- Bibliothécaire	0	0	
- Attaché de conservation du patrimoine	0	0	
- Assistant de conservation ppal 1ère cl	1	1	
- Assistant de conservation	0	0	
- Adjoint pat ppal 1ère classe	1	3	+ 2 avancement grade
- Adjoint pat. ppal 2ème classe	2	0	
- Adjoint patrimoine	5	6	+ 1 recrutement

SECTEUR ANIMATION (8)			
- Animateur principal de 1ère classe	0	0	
- Animateur principal de 2ème classe	0	0	
- Animateur	1	1	
- Adjoint animation Ppal 1ère classe	0	1	+ 1 avancement grade
- Adjoint animation Ppal 2ème classe	9	10	+ 1 accompagnateur scolaire
- Adjoint animation	2	3	+ 1 non titulaire mercredi
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (9)			
Néant			
POLICE MUNICIPALE (10)			
- Chef de service de PM ppal 1è cl	0	0	
- Chef de service de PM ppal 2e cl	0	0	
- Chef de service de PM	0	0	
- Brigadier-chef principal de PM	2	2	
- Gardien-Brigadier de PM	5	4	- 1 départ mutation
EMPLOIS NON CITÉS (11)			
Adultes relais	3	2	- 1 fin contrat
Vacataires	20	27	+ 7 écoles et autres services
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	279	295	